

Belga Films lorgne le marché américain

Le groupe cinématographique crée une nouvelle filiale, Belga Pictures, afin de pouvoir monter des projets aux États-Unis.

Nouvelle étape dans le développement de Belga Films. Le groupe cinématographique brabançon vient de créer la société Belga Pictures, une filiale à 99%. Cette société a notamment pour objet, «toutes activités se rapportant à la conception, au développement, la production, la coproduction, l'exploitation et la recherche de financement (...), de toutes œuvres audiovisuelles, telles que, notamment, de longs-métrages de fiction (...). En particulier, la société a pour vocation de favoriser la production de longs-métrages en langue anglaise (...).»

Pourtant, en 2012, Belga Films avait déjà créé Belga Studios qui a pour vocation prioritaire la production de longs-métrages de cinéma en langue anglaise... «La création de Belga Pictures est un acte nécessaire pour nous permettre de monter des projets de coproduction avec les États-Unis, indique Jérôme de Béthune, COO de Belga Films. Pour pouvoir être financé aux États-Unis, il faut notamment avoir l'agrégation WGA, la guild des scénaristes et créer une entité dédiée.» Belga Films lorgne donc clairement le marché américain, La Mecque du 7^e art, mais rien de très concret n'est encore finalisé. Une coproduction est bien en cours de projet, mais les responsables de Belga Films restent très discrets à ce sujet.

La création de Belga Pictures illustre en tout cas la montée en puissance de Belga Films, société familiale créée il y a près de 80 ans. Après la distribution, la production et en attendant l'exploitation (elle gèrera un complexe de huit salles au sein du futur centre commercial Docks Bruxsel qui ouvrira ses portes en octobre prochain), le groupe s'est

lancé l'an dernier dans le Tax shelter. Sa filiale Belga Films Fund a déjà levé plus de 6 millions d'euros, soit 50% de plus qu'elle avait espéré.

Ruling

Elle vient aussi d'obtenir un ruling de l'administration fiscale. Cette formalité n'est pas obligatoire pour lever des fonds – un simple agrément de la cellule Tax shelter suffit – mais elle bétonne la sécurité de l'opération pour l'investisseur. «Le ruling valide le fait que le placement Tax shelter peut être couvert par une assurance spécialisée sans frais, garantissant que l'investisseur percevra l'équivalent de l'avantage fiscal prévu initialement», explique Fabrice Delville, CEO de Belga Films Fund.

Ce ruling précise en outre le mode de rémunération de Belga Films Fund en tant qu'intermédiaire éligible. Pas question pour lui d'ajouter en cours de route des prestations non prévues au départ. «Les modes de rémunération des différents intervenants dans le Tax shelter posent question à l'administration, ajoute Fabrice Delville. Nous avons préféré anticiper cette question et faire valider notre mode de fonctionnement auprès d'elle comme gage de sécurité pour nos investisseurs.» **J.-F. S**

6 millions €

Dès sa première année, Belga Films Fund a levé plus de 6 millions d'euros de fonds Tax shelter, soit 2 de plus que prévu.